Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260423-CM_23_04_26_016-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 23 avril 2026

Date de la convocation : 17 avril 2026
Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL Laëtitia CORNILY (quitte à 20h20) - Annyvonne CORBEL – Gwendoline GUÉGAN - Jeanne-Noëlle LAMOUR Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ - Philippe LE GUEN - Laurie LÉARD – Marine MALARGÉ Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Gaëlle ROUTIER – Loïc SORIN
Absent avec procuration :
Laëtitia CORNILY qui a donné pouvoir à Laure FINGOLO
Secrétaire de séance : Jean-Pierre BALLOUARD

DÉLIBÉRATION 23-04-26-016

Objet de la délibération : Cession des parcelles YD 172, YD 173 et YD 174 à Leff Armor communauté

M. le Maire informe l'assemblée de la cession par la commune à Leff Armor Communauté des parcelles situées dans la zone de Plélo Sud 2, cadastrées section YD n°172, 173 et 174, représentant une superficie totale de 245 m².
Le pôle d'évaluation domaniale de Rennes a été consulté afin de déterminer la valeur vénale de ces trois parcelles. Dans son avis rendu le 9 mars 2026, il propose de fixer cette valeur à 2 € par m², soit un montant total de 490 € hors droits et charges, assorti d'une marge d'appréciation de 10 %.
Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :
- décide de fixer le prix de vente des parcelles à 490 € hors droits et charges ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant auprès de l'office notarial ROLLAND et DEREL, situé à CHATELAUDREN-PLOUAGAT.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre BALLOUARD